

Acquisition de la propriété Colette, Chemin des Montboucons

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville a été informée de la vente de la Propriété Boutterin sur le coteau des Montboucons.

Cette propriété d'environ 8 hectares, est composée d'une vaste prairie au Sud bordant la Rue Arago et d'une maison style Directoire intégrée dans un parc arboré d'environ 3,8 hectares en limite de la commune.

Ce dernier ensemble est plus communément appelé «La Maison Colette» en souvenir du séjour de l'écrivain et de son attachement à notre Ville.

Offerte par son mari le critique d'art Gauthier Villars (dit Willy) en 1898, cette maison lui fut reprise par celui-ci en 1908.

Elle y écrivit plusieurs romans dont «La maison de Claudine», «Claudine à l'Ecole», «Claudine à Paris», «Claudine s'en va» et «La retraite sentimentale».

Ce site est aussi marqué par le passage de l'architecte Boutterin, grand prix de Rome et concepteur du plan d'embellissement de Besançon (années 1930). Il y construisit son atelier.

Cet ensemble immobilier se compose :

- d'un bâti constitué :

* d'un corps de bâtiment principal du XIX^{ème} siècle sur deux niveaux plus combles d'environ 400 m² de plancher,

* d'une extension côté Ouest de ce corps de bâtiment datant des années 1950 sur un niveau d'environ 80 m², constituant l'atelier d'architecture de M. Boutterin,

* d'une maison de gardien indépendante sur deux niveaux d'environ 100 m².

Ces constructions paraissent en bon état (clos couvert et structure) sans pour autant être dans les normes du confort actuel (absence de chauffage central...) ou conformes à la réglementation (électricité...).

- d'un parc de qualité qui mériterait une grande attention. La gestion de ce boisement est apparemment abandonnée depuis quelques années. La clôture du parc est dans un état inégal.

Le corps principal du bâtiment est inoccupé («Maison Colette» et Atelier «Boutterin»). La maison de gardien était occupée par un couple jusqu'au 15 juin 2001.

Ce patrimoine, doublement chargé d'histoire, est très bien situé par rapport au site universitaire de la Bouloie et de TEMIS. Il représente un atout important dans le développement urbain de Besançon et pour la structuration de l'agglomération.

Ce site pourra être le support d'une réflexion pour la mise en oeuvre d'un projet ambitieux de mise en valeur de ce patrimoine, lieu d'écriture et de création participant au rayonnement culturel et intellectuel de la capitale régionale.

Dans un premier temps, en l'absence d'un programme défini par la Municipalité, une gestion «douce» est possible.

Elle nécessitera cependant quelques dispositions et investissements permettant de prolonger la gestion actuelle :

- réinstaller un gardiennage actif (surveillance et petite maintenance),
- gestion sécuritaire du parc, maintenance des arbres et consolidation de la clôture,
- conforter, si nécessaire, les conditions d'habitabilité de la maison du gardien.

Face à cette opportunité, la Ville se propose d'acquérir à l'amiable la «Maison Colette» avec son parc cadastré section NS n^{os} 27, 28, 29, 36, 37 et 35p d'une contenance d'environ 3,8 hectares au prix fixé par le Service des Domaines soit 2 400 000 F (365 877,64 €) à la SARL «Le Parc» dont le gérant est M. BONNAS Patrice.

Conformément à l'article 21 de la Loi de Finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur cette acquisition,
- à réserver les crédits nécessaires au budget 2001 (imputation 90.824/2115. 01619/30100). Les ajustements budgétaires nécessaires seront proposés par décision modificative au vote d'un prochain Conseil Municipal,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

«M. LE MAIRE : Je crois que c'est une superbe opportunité pour la Ville. La propriété Colette est un lieu très étrange, beaucoup en parlent, peu savent où elle se situe mais c'est un lieu où Colette a vécu pendant une dizaine d'années, où elle a écrit ses premiers romans. Ensuite, cette propriété a été vendue à M. BOUTTERIN qui était l'architecte qui a conçu les bains de Besançon et l'établissement thermal qui ont d'ailleurs été détruits depuis, vous le savez, en partie. Ensuite M. BOUTTERIN fils, Grand Prix de Rome à 25 ans, c'était quelqu'un d'exceptionnel, qui a d'ailleurs failli réaliser le Trocadéro à Paris pour lequel il avait gagné le concours mais pour des raisons politiques écarté au dernier moment. M. BOUTTERIN fils qui était un grand architecte et qui a, lui, fait les plans d'embellissement de Besançon entre les deux guerres, a vécu dans cette maison et a construit un atelier dans la maison Colette inclus dans le projet d'acquisition. Mme BOUTTERIN a signé une promesse de vente avec un promoteur et nous avons donc négocié avec celui-ci le rachat de la propriété Colette.

Certains nous ont demandé ce que nous pensions en faire. Je réponds très clairement que pour l'instant nous n'avons que des projets, des idées et qu'il s'agit avant tout d'éviter que la propriété Colette ne passe dans le secteur privé. Je dis toujours que lorsque Jean MINJOZ a acheté pour quelque 500 000 F la Citadelle afin d'éviter qu'elle ne devienne un lieu où l'on affine des fromages, il ne savait pas qu'on y ferait plus tard le Musée de la Résistance et de la Déportation par exemple mais il a saisi l'opportunité. Là il y a une opportunité, il faut se décider vite. Le processus a été lancé avant les élections, Robert SCHWINT avait accepté que l'on lance la réflexion et la démarche pour pouvoir acheter cette propriété Colette sise aux Montboucons. J'ai rencontré Mme BOUTTERIN il y a quelques jours, elle est très très heureuse que ce soit la Ville qui l'achète et elle nous a promis de faire des dons à la Ville, entre autres les plans originaux de Besançon que son père a dessinés. Elle a aussi beaucoup de souvenirs de

Colette et elle nous en donnera un certain nombre. Je crois qu'il y a là sur place possibilité de sauvegarder un patrimoine exceptionnel, dans un parc qui est merveilleux et d'en faire un lieu de culture, un lieu de réflexion, un lieu lié certainement à l'urbanisme, où là aussi nous pourrions travailler avec le soutien de fondations, du mécénat, des entreprises. Bien sûr vous pouvez me reprocher de ne pas avoir ce soir de projet précis mais je vous ai expliqué les motifs qui nous ont conduits, Robert SCHWINT et moi, à engager cette procédure d'acquisition.

J'ajoute que dans le cadre de l'année Victor Hugo, nous pouvons créer un circuit, toute une synergie entre Colette, Victor Hugo, la Citadelle, Proudhon, Fourier, etc. Je crois que là encore il y a, vous allez dire que ça m'obsède, de quoi faire parler beaucoup de Besançon en France et dans le monde, puisque vous savez qu'entre autres Colette est très très lue par les Américains qui ont une véritable vénération pour elle, laquelle Colette a vécu là-bas une vie un peu dissolue me dit-on mais enfin, c'était sa vie !

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, je voudrais vous féliciter de cette acquisition. Je trouve que c'est vraiment une très bonne idée, même si apparemment vous avez retiré cette propriété des mains de Jean-Médéric CHEVROT, si du moins on en croit l'Est Républicain, mais c'est un magnifique achat, c'est vraiment remarquable et on ne vous interrogera sur son utilisation que beaucoup plus tard parce qu'on veut vous donner le temps de le faire.

M. LE MAIRE : Je suis heureux car voilà au moins un projet qui va recueillir l'unanimité, enfin un ! Merci Monsieur POCHARD. Nous serons tous unis pour trouver entre autres des financements pour faire de ce lieu un très beau lieu d'histoire, de culture et de mémoire.

Mme Françoise BRANGET : On pourra visiter cette propriété ?

M. LE MAIRE : Je vous la ferai visiter personnellement Madame BRANGET (rires) car pour l'instant il y a un gardien, des chiens et il est très dangereux d'y aller. Vous verrez, il y a un petit pont merveilleux !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 juillet 2001.